

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
TENUE LE 13 OCTOBRE 2022 À 16 H 30, PAR VIDÉOCONFÉRENCE, CAMPUS DE ROUYN-NORANDA
CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Présences

Sylvain Blais, directeur général	Florence Julien
Amélie Brouillard	Félix-Antoine Lafleur
Mélanie Brunette, vice-présidente	Katrine Lévesque
Manon Fortier	Guillaume Marquis, président
Sébastien Fortin	Mélissa Tardif
Karl Guimond	Geneviève Tremblay
Klaude Hallé	

Absences

Isabelle Chartrand	Chantal Hamelin
Pierre Deshaies	Isabelle Métivier
Maxime Fortin	Vincent Perreault
Évelyne Grenier-Ouimette	

Observateurs

Martin Baron, enseignant – histoire
Diane Landriault, secrétaire générale
Émilie Robert, enseignante - biologie

Invité

Hassine Bouafif, directeur, Centre technologique des résidus industriels (CTRI)

Assistance

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Sylvain Blais appuyée par Manon Fortier, il est unanimement résolu **d'adopter l'ordre du jour après modification de la séquence de présentation des sujets.**

3. QUALITÉ DE L'AIR À ROUYN-NORANDA – MÉMOIRE

Étant donné ses fonctions à la Fonderie Horne, Karl Guimond se retire pour les délibérations.

Le directeur général, Sylvain Blais, fait un retour sur les discussions ayant mené à la production d'un mémoire dans le dossier de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda.

Il cède la parole à Diane Landriault, secrétaire générale et à Hassine Bouafif, directeur général du Centre technologique des résidus industriels (CTRI).

Sur présentation du projet de résolution, Manon Fortier et Sébastien Fortin, représentante et représentant du personnel enseignant au conseil d'administration, soumettent quatre amendements à la proposition.

CA-3457 De ce fait, il est proposé par Manon Fortier, appuyée par Sébastien Fortin et unanimement résolu, **de modifier le deuxième paragraphe de la page 8 en retirant la fin de la phrase soit « conformément aux repères fixés par la Direction de santé publique du Québec »;**

CA-3458 Il est proposé par Sébastien Fortin, appuyé par Manon Fortier et résolu à la majorité des voix **de retirer la première phrase du point 6 du tableau des propositions émises par le CTRI soit : « Le seuil d'émission de 3ng/m³ est quasi irréaliste scientifiquement et techniquement parlant sur un rayon de 2 km autour de l'usine : en effet, ce seuil est techniquement presque impossible en présence d'une Fonderie en activité. Ensuite, »;**

CA-3459 Il est proposé par Sébastien Fortin, appuyé par Manon Fortier et unanimement résolu **de retirer la phrase suivante au deuxième paragraphe de la page 15, soit : « La seule condition qui permettrait d'atteindre ce seuil serait de relocaliser le complexe de la Fonderie Horne en dehors de la zone urbaine à une distance suffisamment sécuritaire et procéder au nettoyage et à la réhabilitation du site actuel »;**

CA-3460 Il est proposé par Manon Fortier, appuyée par Sébastien Fortin et unanimement résolu **de modifier le troisième paragraphe de la page 17 en remplaçant le mot « cible » par le mot « norme » et en ajoutant la référence à 3 ng/m³.**

Conséquemment,

CA-3461

CONSIDÉRANT QUE le dossier concernant la qualité de l'air à Rouyn-Noranda a fait l'objet de discussion à la séance du conseil d'administration du 14 septembre 2022;

CONSIDÉRANT la résolution CA-3450 adoptée à la majorité des voix à l'effet que le Cégep :

- ***Souscrit aux recommandations de la Direction nationale de la santé publique dans les actions à prendre pour l'assainissement de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda;***
- ***Compte s'impliquer avec les partenaires du milieu pour trouver des solutions afin de soutenir toutes actions visant l'amélioration de la qualité de vie de la population de Rouyn-Noranda, dans le présent contexte;***
- ***S'engage à contribuer au bien-être de la communauté dans ses champs de compétences et connaissances;***
- ***S'engage à répondre positivement aux demandes de soutien de la Ville de Rouyn-Noranda et du Gouvernement du Québec en fonction de sa mission;***
- ***Compte répondre positivement aux différentes demandes de la Fonderie Horne ou de tout autre intervenant qui permettront d'améliorer les conditions de vie de la population notamment par les travaux de recherche du Centre technologique des résidus industriels;***

CONSIDÉRANT une des demandes du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue déposée au conseil d'administration du 14 septembre 2022 afin que le Cégep prenne position publiquement en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda et présente un mémoire dans le dossier du renouvellement de l'autorisation ministérielle pour la Fonderie Horne;

CONSIDÉRANT la résolution CA-3457 adoptée à la majorité des voix pour que le Cégep ***réponde positivement à la demande du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et à cet effet :***

- ***prenne position publiquement en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda; et***
- ***présente un Mémoire dans le dossier du renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne;***

CONSIDÉRANT le communiqué émis le 19 septembre 2022 donnant suite à la première partie de la résolution CA-3457;

CONSIDÉRANT les travaux menés pour le dépôt d'un mémoire au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT les groupes consultés pour la production de ce mémoire soit le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, le Syndicat du personnel professionnel, le Syndicat du personnel de soutien et l'Association locale de cadres.

Il est proposé par Klaude Hallé appuyée par Sébastien Fortin et résolu à la majorité des voix ***d'approuver le mémoire déposé dans le cadre du renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne (incluant les amendements adoptés CA-3457 à CA-3460) et de le soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,***

4. NOUVEAU PROGRAMME : TECHNOLOGIE DE L'ARCHITECTURE : CHOIX DU CAMPUS POUR L'OFFRE DE FORMATION

Le directeur général, Sylvain Blais, présente les informations visant à prendre position pour le choix du campus, pour l'offre de formation Technologie de l'architecture.

CA-3462

CONSIDÉRANT les démarches réalisées par le Regroupement des cégeps de régions afin d'obtenir de nouveaux programmes dans le cadre de l'offre de formation collégiale;

CONSIDÉRANT la présentation d'un projet pour l'offre de formation « Technologie de l'architecture » au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, lequel a été autorisé par la ministre de l'Enseignement supérieur le 8 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep a documenté les enjeux et avantages à offrir cette formation dans les différents campus à partir de critères tels que :

- Le recrutement de personnel enseignant;
- Le recrutement d'étudiantes et d'étudiants;
- Les espaces;
- L'arrimage possible avec d'autres programmes;
- Les passerelles possibles;
- etc.

CONSIDÉRANT QUE deux campus peuvent être considérés pour cette offre de formation, soit les campus de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or, puisque le campus d'Amos ne peut recevoir des programmes qui sont identifiés comme étant des « techniques lourdes », ce campus comptant moins de 500 étudiantes et étudiants;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du département de Technologie de génie civil concernant l'interaction ou la collaboration possible entre les départements de Technologie de génie civil et Technologie de l'architecture, et qui démontre les possibilités de partage entre les deux départements et programmes, au campus de Rouyn-Noranda.

Il est proposé par Klaude Hallé, appuyée par Mélanie Brunette et unanimement résolu ***d'offrir le programme d'études collégiales Technologie de l'architecture au campus de Rouyn-Noranda.***

5. NOUVEAU PROGRAMME : TECHNIQUES DE PHYSIOTHÉRAPIE : CHOIX DU CAMPUS POUR L'OFFRE DE FORMATION

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres des informations échangées avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) pour déterminer le choix du campus pour l'offre de formation Techniques de physiothérapie.

CA-3463

CONSIDÉRANT les démarches réalisées par le Regroupement des cégeps de régions afin d'obtenir de nouveaux programmes dans le cadre de l'offre de formation collégiale;

CONSIDÉRANT la présentation d'un projet pour l'offre de formation « Techniques de physiothérapie » au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, lequel a été autorisé par la ministre de l'Enseignement supérieur le 8 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le 21 juin 2022, lors d'une assemblée régulière, le comité exécutif a mandaté le directeur général et le directeur des études du Cégep pour vérifier les possibilités de partenariat et d'utilisation d'infrastructures pour l'offre de cette formation avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep a documenté les enjeux et avantages à offrir cette formation dans les différents campus à partir de critères tels que :

- Le recrutement de personnel enseignant;
- Le recrutement d'étudiantes et d'étudiants;
- Les espaces;
- L'arrimage possible avec d'autres programmes;
- Les passerelles possibles;
- etc.

CONSIDÉRANT QUE deux campus peuvent être considérés pour cette offre de formation, soit les campus de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or, puisque le campus d'Amos ne peut recevoir des programmes qui sont identifiés comme étant des « techniques lourdes », ce campus comptant moins de 500 étudiantes et étudiants ;

CONSIDÉRANT l'enjeu de choisir le campus qui offrira cette formation le plus rapidement possible afin de débiter le recrutement et la sélection du personnel enseignant et pour poursuivre les négociations avec le Collège Montmorency pour obtenir leur programme et s'en inspirer;

CONSIDÉRANT les besoins d'espace identifiés pour l'offre de cette formation, soit 500 mètres carrés et que ces espaces sont disponibles dans l'emplacement actuel de la piscine du campus de Rouyn-Noranda compte tenu de la construction du nouveau complexe aquatique de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE le CISSSAT a informé le Cégep qu'il ne serait pas possible d'accueillir à court moyen-terme les étudiantes et les étudiants du programme Techniques de physiothérapie dans les locaux de Val-d'Or;

CONSIDÉRANT la recommandation du CISSSAT d'implanter ce programme à Rouyn-Noranda.

Il est proposé par Florence Julien appuyée par Geneviève Tremblay, et unanimement résolu ***d'offrir le programme d'études collégiales Techniques de physiothérapie au campus de Rouyn-Noranda.***

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 17 h 30 sur une proposition de Mélanie Brunette.

Président,



Guillaume Marquis

Secrétaire générale,



Diane Landriault